

Etats Financiers de la Section générale au 31.12.2024

**examinés et arrêtés par le directeur général par intérim
de la Caisse des Dépôts en date du 28/02/2025**

SOMMAIRE

DETAILLE

Etats Financiers de la Section générale au 31.12.2024.....	1
1. Etats financiers sociaux.....	4
1.1 Bilan.....	4
1.2 Hors-bilan.....	5
1.3 Compte de résultat.....	6
2. Notes annexes aux états financiers.....	7
2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture.....	7
2.1.1 Evènements marquants de la période.....	7
2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture.....	9
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	9
2.2.1 Enregistrement en compte de résultat.....	9
2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.....	10
2.2.3 Titres et opérations sur titres.....	11
2.2.4 Instruments financiers à terme.....	13
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	14
2.2.6 Immobilier de placement.....	15
2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.....	15
2.2.8 Dettes représentées par un titre.....	15
2.2.9 Provisions.....	15
2.2.10 Engagements sociaux.....	16
2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	17
2.2.12 Impôts sur les bénéfiques.....	17
2.2.13 Opérations en devises.....	17
2.2.14 Recours à des estimations.....	17
2.3 Notes relatives au bilan.....	19
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	19
2.3.2 Opérations avec la clientèle.....	20
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	21
2.3.4 Participations.....	23
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	25
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers.....	26

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit	26
2.3.8 Opérations avec la clientèle.....	27
2.3.9 Dettes représentées par un titre	28
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	29
2.3.11 Provisions	29
2.3.12 Variation des capitaux propres	30
2.3.13 Risques de crédit	31
2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	33
2.4 Notes relatives au hors-bilan	34
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	34
2.4.2 Instruments financiers à terme	35
2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés	38
2.5 Notes relatives au compte de résultat	39
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	39
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	39
2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	40
2.5.4 Autres intérêts et assimilés.....	40
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable	41
2.5.6 Produits et charges de commissions	41
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	41
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	42
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	42
2.5.10 Charges générales d'exploitation	43
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	44
2.5.12 Coût du risque	44
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	44
2.5.14 Charge d'impôt.....	45
2.6 Notes spécifiques	46
2.6.1 Plan France 2030	46
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur	46

1. Etats financiers sociaux

1.1 Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		54 269	63 599
Caisse, banques centrales		41	629
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	27 490	25 072
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	26 738	37 898
Opérations avec la clientèle	2.3.2	5 322	4 979
Comptes ordinaires débiteurs		303	343
Autres concours à la clientèle à terme		5 019	4 636
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2.3.3	50 358	52 118
Obligations et autres titres à revenu fixe		29 071	31 957
Actions et autres titres à revenu variable		21 287	20 161
Participations	2.3.4	34 993	34 439
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.3.5	6 685	6 162
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.6	7 518	7 891
Total Actif		159 145	169 188
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	2.3.7	10 216	11 372
Dettes envers les établissements de crédit à vue		5 983	7 063
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 233	4 309
Opérations avec la clientèle	2.3.8	77 493	88 741
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		60 556	72 250
Autres dettes envers la clientèle		16 937	16 491
Dettes représentées par un titre	2.3.9	38 077	35 420
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.10	7 681	8 292
Provisions	2.3.11	532	507
Dépôts de garantie			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2.3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	2.3.12	24 590	24 300
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		4 497	3 794
Résultat de l'exercice		1 660	2 181
Acompte sur versement à l'état		(779)	(887)
Total Passif		159 145	169 188

1.2 Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	13 178	14 134
En faveur d'établissements de crédit	11 689	12 536
En faveur de la clientèle	1 488	1 596
Engagements de financement douteux	1	2
Engagements de garantie	423	436
D'ordre d'établissements de crédit	272	265
D'ordre de la clientèle	151	171
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	25 953	27 120
Reçus d'établissements de crédit	25 933	27 120
Reçus de la clientèle	20	
Engagements de garantie	21 735	22 510
Reçus d'établissements de crédit	19 677	20 468
Reçus de la clientèle	800	744
Reçus de l'État et assimilés	1 258	1 298
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 553	2 673
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	26 955	27 523
Autres engagements reçus	23	7

1.3 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés		4 395	4 716
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	1 346	1 519
Opérations avec la clientèle	2.5.2	265	166
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	1 674	1 770
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	1 110	1 261
Intérêts et charges assimilées		(3 972)	(4 068)
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(466)	(699)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(788)	(789)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(1 206)	(993)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(1 512)	(1 587)
Revenus des titres à revenu variable	2.5.5	2 070	2 077
Commissions (produits)	2.5.6	31	20
Commissions (charges)	2.5.6	(36)	(35)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.5.7	20	47
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.5.8	817	1 387
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	2.5.9	(296)	(584)
Produit net bancaire		3 029	3 560
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(634)	(575)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(252)	(202)
Résultat brut d'exploitation		2 143	2 783
Coût du risque	2.5.12	(88)	(18)
Résultat d'exploitation		2 055	2 765
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	(167)	2
Résultat courant avant impôt		1 888	2 767
Charge d'impôt	2.5.14	(228)	(586)
Résultat net		1 660	2 181

2. Notes annexes aux états financiers

2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

2.1.1 Evènements marquants de la période

2.1.1.1 Tonus Territoires

Au cours de l'année 2024 la Caisse des Dépôts a souscrit à plusieurs augmentations de capital portant sa participation totale à 445 millions d'euros dans Tonus Territoires, véhicule d'investissement qui soutient les projets de construction en zones tendues.

2.1.1.2 emeis

Le 16 janvier 2024, emeis (ex Orpéa) a lancé une troisième augmentation de capital d'environ 390 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à laquelle les membres du groupement constitué par la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF ont souscrit pour un montant de 195,7 millions d'euros. A ce titre, la Caisse des Dépôts Section Générale a souscrit en février 2024, des actions nouvelles pour un montant de 87,4 millions d'euros et CNP Assurances pour un montant de 21,7 millions d'euros.

2.1.1.3 Euronext NV

La Caisse des Dépôts est attachée au maintien d'une base d'investisseurs européens stable pour Euronext, ancrant en Europe cette plateforme stratégique d'infrastructure de marchés qui offre un accès aux financements aux entreprises du monde entier. Elle est un actionnaire de long terme engagé dans le développement d'Euronext en tant qu'actionnaire de référence. Le 8 mars 2024, la Caisse des Dépôts a racheté auprès d'Euroclear 0,5% du capital d'Euronext pour un montant de 44 millions d'euros. La Caisse des Dépôts détient désormais une participation dans Euronext de 8,04% pour un montant d'investissement de 409 millions d'euros.

2.1.1.4 AIH France S.A.

Le 22 avril 2024 la Caisse des Dépôts a souscrit pour un montant de 270 millions d'euros d'actions nouvelles dans AIH France S.A, société active dans le secteur de la détention et de la gestion d'actifs immobiliers portant l'investissement total de la Caisse des Dépôts à 538 millions d'euros.

2.1.1.5 Verkor

Le 25 mai 2024, La Banque des Territoires s'est engagée à hauteur de 150 millions d'euros en quasi-fonds propres dans le financement de la construction de la gigafactory de batteries bas carbone

Verkor à Dunkerque afin d'accompagner la réindustrialisation et la transformation écologique du territoire.

2.1.1.6 Emission d'obligation durable

Le 25 avril 2024, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation durable d'un montant de 1 milliard d'euros avec une maturité de 5 ans et un coupon de 3% correspondant à un spread de + 16 points de base au-dessus de l'OAT du 25 mai 2029.

Cette transaction représente la huitième émission ESG de la Caisse des Dépôts depuis 2017 et permet de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux ainsi que sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

2.1.1.7 Emission d'obligation digitale (digitally native)

Le 7 novembre 2024 la Caisse des Dépôts a réalisé sa première émission d'obligations digitally native pour un montant de 100 millions d'euros à échéance 7 novembre 2034. Les obligations digitally native sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sont notées AA- par S&P.

2.1.1.8 Transdev

Le 16 décembre 2024, la Caisse des Dépôts a annoncé retenir l'offre du groupe Rethmann en vue de devenir l'actionnaire majoritaire de Transdev. La Caisse des Dépôts et le groupe Rethmann ont décidé d'engager des négociations exclusives en vue de l'acquisition par ce dernier de 32 % du capital de Transdev. A l'issue des opérations, Rethmann France (S.A.S) deviendrait l'actionnaire majoritaire, avec 66 % du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, qui conserverait 34 % du capital, signe de l'importance que recouvre la France, premier marché de Transdev. L'acceptation définitive de l'offre soumise par le groupe Rethmann interviendrait à l'issue de la procédure d'information consultation des instances représentatives du personnel du groupe Transdev. L'opération envisagée serait ensuite réalisée dans le courant de l'année 2025, sous réserve de l'approbation des autorités administratives et réglementaires compétentes.

Cette opération matérialiserait non seulement l'engagement de long terme de la Caisse des Dépôts et du groupe Rethmann, mais aussi la continuité actionnariale de Transdev. Il en consacrerait également la stabilité managériale, l'équipe en charge du groupe restant aux commandes, et la poursuite de son développement stratégique, aussi bien en France qu'à l'international.

2.1.1.9 SICOVAM Holding

Au cours du second semestre 2024, la Caisse des Dépôts a renforcé sa participation dans Sicovam Holding premier actionnaire d'Euroclear avec l'acquisition complémentaire de 24 % du capital pour un montant de 278 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, la Caisse des Dépôts détient 33,65 % du capital de Sicovam.

2.1.1.10 Lisea

Le 15 novembre 2024, la Banque des Territoires et Ardian ont décidé de céder conjointement 26,4% du capital de LISEA à Vinci et Meridiam. La Banque des Territoires reste néanmoins un actionnaire

significatif de LISEA avec 16% du capital, afin de continuer à accompagner le développement de cet actif structurant du territoire français.

2.1.1.11 Arpavie

Le mandat donné par le conseil d'administration d'ARPAVIE à la Caisse des Dépôts afin de lui proposer une solution de rapprochement à même de constituer un opérateur de référence dans le secteur associatif médico-social a conduit, au cours du second semestre 2024, à retenir la proposition du groupe SOS. Ce projet de rapprochement doit contribuer à garantir la soutenabilité de ce secteur et permettre la durabilité des activités d'Arpavie. La Caisse des Dépôts accompagnera financièrement le transfert vers le Groupe SOS et, ce faisant, la constitution de cet important acteur non lucratif du secteur du grand âge.

2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la Section Générale au 31 décembre 2024.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2023.

Le règlement ANC n°2023-05 modifiant, à compter du 1er janvier 2024, le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général s'agissant du traitement comptable des solutions informatiques est en effet sans incidence sur les états financiers de la Section générale.

2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

Les intérêts négatifs sont présentés de la manière suivante au compte de résultat :

- Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et charges assimilées » ;
- Les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés ».

2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

- Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts ou de l'acquisition de crédits sont étalés en résultat de manière actuarielle au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective des prêts, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

La Section générale applique la définition du défaut prudentiel figurant aux articles 127 et 178 du règlement UE n°575/2013, complétés par les lignes directrices 2016/07 publiées par l'Autorité bancaire européenne.

Ainsi, la définition des encours en défaut est précisée par :

- L'introduction d'un seuil de matérialité relatif et d'un seuil de matérialité absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut ; et
- La clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire de trois mois pour les encours non restructurés et d'un an pour les encours restructurés.

Cette définition du défaut réglementaire étant représentative du risque de crédit avéré au sens comptable, la définition du douteux comptable est alignée sur la définition du défaut prudentiel.

Sont ainsi considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois et supérieures aux seuils de matérialité réglementaires, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine après une période probatoire de trois mois et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent également être portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après une période probatoire d'un an.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
 - Des concessions par l'entité ;
 - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2.2.3 Titres et opérations sur titres

2.2.3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

2.2.3.1.1 Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

2.2.3.1.2 Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

2.2.3.1.3 Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est

soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2.2.3.1.5 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de Bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

2.2.3.2 Opérations sur titres

2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

2.2.4.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits

totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

2.2.4.4 Soutles

Les soutles de négociation sont étalées sur la durée de vie des contrats.

Les soutles de résiliation sont rapportées immédiatement en résultat. Lorsque le contrat est résilié mais remplacé pour une opération de couverture, la soultte afférente est étalée sur la durée de vie du contrat.

2.2.4.5 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les cinq catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur trois ans ou sur sept ans s'agissant des projets informatiques stratégiques (voire dix ans pour certains projets informatiques spécifiques dont l'utilisation est prévue sur cette durée).

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

2.2.6 Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

2.2.7.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.8 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.2.9 Provisions

Figurent sous cette rubrique :

2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le Fonds d'épargne.

2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps, aux médailles du travail prévues par la convention collective, aux médailles

CDC prévues par l'« Accord relatif à un dispositif de reconnaissance de l'engagement tout au long du parcours professionnel des personnels publics de la Caisse des Dépôts » du 13 juillet 2023 et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » du 6 juillet 2017 et son avenant n°1 du 8 novembre 2021.

Ces provisions tiennent compte de l'adoption de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale qui porte la réforme des retraites en France (dont le passage de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans).

2.2.9.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues du « Dispositif expérimental de rupture conventionnelle individuelle accompagnée pour les collaborateurs en cours de carrière au sein de l'établissement public Caisse des Dépôts sur la période 2023-2025 » du 28 septembre 2022.

2.2.10 Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps, aménagement du temps de travail en fin de carrière ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013 qui vient d'être modifiée le 5 novembre 2021. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres (soit la méthode 2 de la recommandation précitée).

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat. La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Suite à la modification apportée par l'ANC le 5 novembre 2021 à sa recommandation n°2013-02, la Caisse des Dépôts a opté pour la répartition des droits à prestations de ses régimes d'indemnités de départ à la retraite concernés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail, aux comptes épargne temps et au dispositif d'aménagement du temps de travail en fin de carrière sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

2.2.12 Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2024 s'établissent :

- À 25,83 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 3,10 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

2.2.13 Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

2.2.14 Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel

à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

2.3 Notes relatives au bilan

2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	6 952	6 393
Intérêts courus	53	61
Comptes et prêts au jour le jour		15 700
Créances sur les établissements de crédit à vue	7 005	22 154
Crédits de trésorerie	4 830	352
Capital et assimilé	4 819	340
Intérêts courus	11	12
Crédits divers	14 903	15 392
Capital et assimilé ⁽¹⁾	14 824	15 313
Intérêts courus	79	79
Créances sur les établissements de crédit à terme	19 733	15 744
Créances sur les établissements de crédit	26 738	37 898

(1) Dont 14 620 M€ de prêts au Fonds d'épargne (14 991 M€ au 31 décembre 2023).

2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires clientèle	302	340
Créances douteuses	4	7
Dépréciations	(4)	(6)
Intérêts courus	1	2
Comptes ordinaires débiteurs à vue	303	343
Crédits de trésorerie et créances commerciales	421	608
Capital et assimilé	117	530
Créances douteuses	541	218
Dépréciations	(237)	(141)
Intérêts courus		1
Crédits à l'équipement	1 915	1 655
Capital et assimilé	1 868	1 613
Créances douteuses	12	6
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	38	39
Crédits au logement	1 023	800
Capital et assimilé	1 014	797
Créances douteuses	7	2
Dépréciations		
Intérêts courus	2	1
Crédits divers	1 660	1 573
Capital et assimilé	1 568	1 511
Créances douteuses	139	104
Dépréciations	(54)	(46)
Intérêts courus	7	4
Autres concours à la clientèle à terme	5 019	4 636
Opérations avec la clientèle	5 322	4 979

2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2024					31/12/2023				
	Titres de transaction	Titres de placement ⁽¹⁾	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		4 489	23 001		27 490		2 647	22 425		25 072
Effets publics et valeurs assimilées		4 489	23 001		27 490		2 647	22 425		25 072
Titres prêtés										
Obligations et autres titres à revenu fixe		19 578	9 493		29 071		23 229	8 728		31 957
Obligations		5 738	7 700		13 438		7 775	6 681		14 456
Autres titres à revenu fixe		13 840	1 793		15 633		15 454	2 047		17 501
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 629		17 658	21 287		3 325		16 836	20 161
Actions		783		14 430	15 213		681		13 981	14 662
OPCV		2 846		3 207	6 053		2 644		2 834	5 478
Autres titres à revenu variable				21	21				21	21
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		27 696	32 494	17 658	77 848		29 201	31 153	16 836	77 190

(1) Au 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022. L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute. Si ces titres n'avaient pas été transférés, le montant de la moins-value latente serait de 314 M€ au 31 décembre 2024.

2.3.3.2 Éléments complémentaires

	31/12/2024				31/12/2023					
	Titres de transaction	Titres de placement ⁽¹⁾	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		4 489	23 001		27 490		2 647	22 425		25 072
Valeur brute		4 590	22 855		27 445		2 781	22 106		24 887
Primes/Décotes		(20)	(126)		(146)		(14)	47		33
Créances rattachées		37	272		309		33	272		305
Dépréciations		(118)			(118)		(153)	0		(153)
Valeur de marché		4 486	22 036		26 522		2 636	21 945		24 581
Obligations et autres titres à revenu fixe		19 578	9 493		29 071		23 229	8 728		31 957
Valeur brute		19 850	9 412		29 262		23 571	8 660		32 231
Primes/Décotes		(25)	(29)		(54)		(53)	(14)		(67)
Créances rattachées		144	110		254		147	82		229
Dépréciations		(391)			(391)		(436)			(436)
Valeur de marché		19 602	9 075		28 677		23 183	8 165		31 348
Actions et autres titres à revenu variable		3 629		17 658	21 287		3 325		16 836	20 161
Valeur brute		3 759		18 847	22 606		3 399		18 045	21 444
Créances rattachées		1		1	2		1		2	3
Dépréciations		(131)		(1 190)	(1 321)		(75)		(1 211)	(1 286)
Valeur de marché		4 716		32 519	37 235		4 283		31 606	35 889
Total par type de portefeuille		27 696	32 494	17 658	77 848		29 201	31 153	16 836	77 190

(1) Au 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022. L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute. Si ces titres n'avaient pas été transférés, le montant de la moins-value latente serait de 314 M€ au 31 décembre 2024.

2.3.4 Participations

2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Liste des principaux titres de participation					
BPIFRANCE SA	49,2	10 431		10 431	10 431
LA POSTE	66,0	5 023		5 023	5 023
CDC HABITAT	100,0	3 564		3 564	3 564
ICADE ⁽¹⁾	39,2	2 370	(443)	1 927	2 145
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	1 615
TRANSDEV GROUP	66,0	1 174	(245)	929	881
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	11,4	774		774	740
SUEZ HOLDING	11,8	728		728	728
EMEIS ⁽¹⁾	22,4	605		605	518
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	34,5	566		566	566
TONUS TERRITOIRES	100,0	445		445	290
EURONEXT NV ⁽¹⁾	8,0	409		409	365
Sous-total des principales participations		27 704	(688)	27 016	26 866
Autres titres de participation, avances et créances		9 224	(1 247)	7 977	7 573
Total des participations, avances et créances		36 928	(1 935)	34 993	34 439

(1) Participations cotées

Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE SA	EUR	21 122	6 454	897	49,2
LA POSTE	EUR	7 104	14 859	1 410	66,0
CDC HABITAT	EUR	3 346	2 185	188	100,0
ICADE	EUR	2 504	2 096	(276)	39,2
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	940	129	29,9
TRANSDEV GROUP	EUR	1 085	(342)	43	66,0
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	EUR	784	8 123	2 113	11,4
SUEZ HOLDING	EUR	6 013	(230)	(93)	11,8
EMEIS	EUR	Données confidentielles			22,4
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	1 516	(46)	96	34,5
TONUS TERRITOIRES	EUR	445	(5)	(1)	100,0
EURONEXT NV	EUR	2 604	1 056	586	8,0

2.3.4.2 Mouvements

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2024
(en millions d'euros)					
Titres de participation	32 193	565	(66)	(1)	32 691
Valeur brute	33 532	1 091	(225)	(1)	34 397
Participations et autres titres détenus à long terme	4 249	378	(180)	(417)	4 030
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	29 283	713	(45)	416	30 367
Provisions pour dépréciations	(1 339)	(526)	159		(1 706)
Participations et autres titres détenus à long terme	(558)	(212)	72		(698)
Parts dans les entreprises liées	(781)	(314)	87		(1 008)
Avances et créances rattachées	2 246	396	(340)		2 302
Valeur brute	2 540	492	(501)		2 531
Participations et autres titres détenus à long terme	1 704	342	(435)		1 611
Parts dans les entreprises liées	836	150	(66)		920
Provisions pour dépréciations	(294)	(96)	161		(229)
Participations et autres titres détenus à long terme	(264)	(91)	161		(194)
Parts dans les entreprises liées	(30)	(5)			(35)
Participations	34 439	961	(406)	(1)	34 993

(1) Dont 278 millions de prise de participations dans SICOVAM Holding, 155 millions de prise de participations dans Tonus Territoires et 87 millions d'euros de prise de participations dans EMEIS (cf. faits marquants).

2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilisations corporelles d'exploitation	493	(7)	(78)		408
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	954	41	(106)		889
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(461)	(48)	28		(481)
Immobilisations corporelles de placement	4 908	1 226	(721)	(2)	5 411
Immobilisations en cours - montant brut	16	10		(5)	21
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	263		(20)	5	248
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(180)	(6)	12		(174)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut ⁽¹⁾	5 567	1 430	(796)	(2)	6 199
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(783)	(208)	83		(908)
Immobilisations incorporelles	761	105			866
Concessions, licences, brevets - montant brut	1 402		(47)	281	1 636
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(925)	(196)	47		(1 074)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	284	309		(281)	312
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles		(8)			(8)
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 162	1 324	(799)	(2)	6 685

(1) Dont 270 millions de prise de participations dans AIH France SA (cf. faits marquants).

2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices	36	37
Charges constatées d'avance	272	561
Produits à recevoir	314	292
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	513	111
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 499	4 343
Comptes de régularisation	5 634	5 344
Débiteurs divers	1 838	2 502
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	1 838	2 502
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	45	45
Dépréciations des actifs divers	(4)	(5)
Actifs divers	1 884	2 547
Comptes de régularisation et actifs divers	7 518	7 891

(1) Dont au 31 décembre 2024, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 4 459 M€ (4 273 M€ au 31 décembre 2023) (Cf. note 2.6.1).

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	619	17
Comptes courants du fonds d'épargne	5 303	7 023
Comptes et emprunts au jour le jour	48	
Intérêts courus	13	23
Dettes envers les établissements de crédit à vue	5 983	7 063
Comptes et emprunts à terme	4 213	4 289
Intérêts courus	20	20
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 233	4 309
Dettes envers les établissements de crédit	10 216	11 372

2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	60 234	71 893
Intérêts courus	322	357
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	60 556	72 250
Emprunts à la clientèle financière	46	47
Consignations ⁽²⁾	15 317	14 831
Comptes créditeurs à terme	608	660
Titres donnés en pension livrée		161
Autres sommes dues à la clientèle	215	46
Intérêts courus	751	746
Autres dettes envers la clientèle	16 937	16 491
Opérations avec la clientèle	77 493	88 741

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 60 234 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 39 795 M€ (40 712 M€ au 31 décembre 2023) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 8 568 M€ (8 157 M€ au 31 décembre 2023) ;
- des huissiers pour 512 M€ (529 M€ au 31 décembre 2023) ;
- des autres professions juridiques pour 3 050 M€ (2 591 M€ au 31 décembre 2023) ;
- du FRR pour 506 M€ (528 M€ au 31 décembre 2023) ;
- de l'Acoss pour 5 M€ (12 232 M€ au 31 décembre 2023).

(2) Dont 7 649 M€ (7 250 M€ au 31 décembre 2023) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Émissions à court terme	15 809	15 253
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	22 008	19 997
Dettes rattachées	260	170
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	38 077	35 420
Dettes représentées par un titre	38 077	35 420

(1) Dont au 31 décembre 2024, 10 870 M€ de placement privé, et 11 138 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2024
CHF	26/06/2028	0.000	CH0591979643	107
CHF	16/06/2026	0.000	CH0506071346	107
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	213
CHF	12/11/2027	0.300	CH0386949348	266
CHF	23/09/2030	0.9925	CH1360612472	160
CHF	24/05/2039	1.500	CH1321508330	107
CHF	28/11/2029	1.750	CH1231312674	107
CHF	24/02/2031	1.750	CH1249151049	107
EUR	15/09/2025	0.010	FR0013534443	500
EUR	01/06/2026	0.010	FR0014003RL9	500
EUR	18/09/2028	0.750	FR0013365269	1 000
EUR	25/11/2027	3.000	FR001400DCH4	500
EUR	25/05/2028	3.000	FR001400I3M4	500
EUR	25/05/2029	3.000	FR001400PU76	1 000
EUR	25/05/2033	3.175	FR001400FTZ5	1 000
EUR	25/11/2030	3.375	FR001400LFC1	500
GBP	25/02/2026	0.250	FR0014001MV3	302
GBP	17/01/2029	4.000	FR001400N7L0	363
GBP	22/07/2027	4.000	FR001400SML3	302
GBP	26/08/2025	4.500	FR001400I3H4	393
JPY	16/06/2027	0.174	FR001400AXN4	154
JPY	29/11/2028	1.302	FR0011643766	54
USD	05/02/2025	1.375	FR0014007VT5	965
USD	20/01/2026	4.250	FR001400F638	966
USD	31/01/2027	4.250	FR001400NJA3	965
Total des émissions de référence				11 138

2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits constatés d'avance	378	801
Charges à payer	19	33
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	100	594
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 516	4 477
Comptes de régularisation	5 013	5 905
Versements restant à effectuer sur titres	1 489	1 549
- sur titres de participation	604	770
- sur TAP	885	779
Autres créditeurs divers	1 179	838
Créditeurs divers	2 668	2 387
Comptes de régularisation et passifs divers	7 681	8 292

(1) Dont au 31 décembre 2024, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 4 459 M€ (4 273 M€ au 31 décembre 2023) (Cf. note 2.6.1).

2.3.11 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2024
Provisions pour engagements sociaux	203	29	(19)	(6)		207
- retraites	33	4	(1)	(2)		34
- médailles du travail	32	3	(2)			33
- autres ⁽¹⁾	138	22	(16)	(4)		140
Provisions pour risques immobiliers						
Provisions pour risques de contrepartie	8	2				10
- engagement par signature	1					1
- prêts						
- autres	7	2				9
Provisions sur instruments de marché	13	7		(12)		8
Autres provisions pour risques et charges	283	68	(28)	(16)		307
- sur prêts bonifiés	260		(27)			233
- autres	23	68	(1)	(16)		74
Provisions	507	106	(47)	(34)		532

(1) Un nouveau dispositif pérenne de mesure d'aménagement du temps de travail en fin de carrière a été signé en février 2022 permettant aux collaborateurs de l'établissement public d'alléger leur temps de travail de 10% ou 20% durant les 3 ans au maximum qui précèdent leur départ à la retraite. Cet allègement du temps de travail, rendu possible par une dotation d'autorisations d'absences allouée par l'employeur et par une contribution en jours de congés du collaborateur, constitue un régime d'avantage à long terme à prestations définies qui fait l'objet d'une estimation actuarielle évaluée à 13 M€ au 31 décembre 2024.

2.3.12 Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2022	Affectation du résultat 2022	Versement au titre du résultat 2022	Versement au titre du résultat 2023	Résultat au 31 décembre 2023	Capitaux propres au 31 décembre 2023	Affectation du résultat 2023	Versement au titre du résultat 2023	Versement au titre du résultat 2024	Résultat au 31 décembre 2024	Capitaux propres au 31 décembre 2024
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	3 251	2 173	(1 630)			3 794	2 181	(1 478)			4 497
Résultat de l'exercice	2 173	(2 173)			2 181	2 181	(2 181)			1 660	1 660
Acompte sur versement à l'état	(990)		990	(887)		(887)		887	(779)		(779)
Capitaux propres - hors FRBG	23 646		(640)	(887)	2 181	24 300		(591)	(779)	1 660	24 590
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	24 202		(640)	(887)	2 181	24 856		(591)	(779)	1 660	25 146

2.3.13 Risques de crédit

2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2024					Total	31/12/2023 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	25 852					25 852	37 591
Europe	307					307	307
Autres	579					579	
Total	26 738					26 738	37 898
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	11 111					11 111	22 660
De 3 mois à 1 an	1 270					1 270	400
De 1 an à 5 ans	2 269					2 269	2 341
Supérieure à 5 ans	12 088					12 088	12 497
Total	26 738					26 738	37 898

2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2024					Total	31/12/2023 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	4 803	108	424	271	(296)	5 310	4 977
Europe							1
Autres	6		7	1	(2)	12	1
Total	4 809	108	431	272	(298)	5 322	4 979
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	433	2	20	16	(18)	453	474
De 3 mois à 1 an	282	6	26	17	(18)	313	287
De 1 an à 5 ans	1 329	36	125	78	(85)	1 483	1 251
Supérieure à 5 ans	2 765	64	260	161	(177)	3 073	2 967
Total	4 809	108	431	272	(298)	5 322	4 979
Répartition par secteur							
HLM	105					105	172
Etats et assimilés							
EPIC	257		3		(3)	257	310
Collectivités locales	576		28	2	(8)	598	376
Sociétés non financières	2 798	98	61	82	(91)	2 948	2 753
Administrations privées	114		43	44	(18)	183	181
Administrations publiques	133	(1)	2			134	47
Clients particuliers	729	10	9	18	(18)	748	734
Sociétés financières	3		283	126	(159)	253	288
Autres	94	1	2		(1)	96	118
Total	4 809	108	431	272	(298)	5 322	4 979

2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31/12/2024				31/12/2023	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique						
France	35 937	24	7	(315)	35 653	32 290
Europe	12 514			(108)	12 406	16 360
Autres ⁽¹⁾	8 589			(87)	8 502	8 379
Total	57 040	24	7	(510)	56 561	57 029
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	2 867		4	(15)	2 856	3 953
De 3 mois à 1 an	16 717			(7)	16 710	13 571
De 1 an à 5 ans	12 634	4	3	(88)	12 553	14 745
Supérieure à 5 ans	24 822	20	0	(400)	24 442	24 760
Total	57 040	24	7	(510)	56 561	57 029
Répartition par notation synthétique ⁽²⁾						
AAA	2 941			0	2 941	2 597
AA	22 736			(1)	22 735	23 125
A	20 672			(28)	20 644	21 236
BBB	5 155			(145)	5 010	5 447
BB	931			(17)	914	844
B						
CCC						
Non noté	4 605	24	7	(319)	4 317	3 780
Total	57 040	24	7	(510)	56 561	57 029

(1) Dont 1 638 M€ d'encours pour le Royaume-Uni (2 946 M€ au 31 décembre 2023).

(2) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch

2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

	31/12/2024				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
(en millions d'euros)					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	11 111	1 270	2 269	12 088	26 738
Opérations avec la clientèle	453	313	1 483	3 073	5 322
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	2 856	16 710	12 553	24 442	56 561
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	6 049	135	745	3 287	10 216
Opérations avec la clientèle	62 828	286	913	13 466	77 493
Dettes représentées par un titre	15 889	2 291	9 162	10 735	38 077

2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	51 158	1 166	11	1 934	54 269
Caisse, banques centrales	41				41
Effets publics et valeurs assimilées	25 675	3		1 812	27 490
Créances sur les établissements de crédit	25 442	1 163	11	122	26 738
Opérations avec la clientèle	5 321			1	5 322
Comptes ordinaires débiteurs	302			1	303
Autres concours à la clientèle à terme	5 019				5 019
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	39 952	5 536	1 298	3 572	50 358
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 459	3 579	19	1 014	29 071
Actions et autres titres à revenu variable	15 493	1 957	1 279	2 558	21 287
Participations	34 987			6	34 993
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 581		61	43	6 685
Comptes de régularisation et actifs divers	7 270	151	63	34	7 518
Total Actif	145 269	6 853	1 433	5 590	159 145
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	9 578	608	4	26	10 216
Dettes envers les établissements de crédit à vue	5 345	608	4	26	5 983
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 233				4 233
Opérations avec la clientèle	76 624	502	37	330	77 493
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	59 700	502	37	317	60 556
Autres dettes envers la clientèle	16 924			13	16 937
Dettes représentées par un titre	15 243	16 480	3 133	3 221	38 077
Comptes de régularisation et passifs divers	7 524	67	35	55	7 681
Provisions	530	2			532
Dépôts de garantie					
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	24 590				24 590
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	4 497				4 497
Résultat de l'exercice	1 660				1 660
Acompte sur versement à l'état	(779)				(779)
Total Passif	134 645	17 659	3 209	3 632	159 145

2.4 Notes relatives au hors-bilan

2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	7	16
Devises achetées non encore reçues	4	14
Euros vendus non encore livrés	4	14
Devises vendues non encore livrées	7	16
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	8 111	10 043
<i>Devises à livrer</i>	8 208	10 071
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	17 783	18 724
<i>Euros à livrer</i>	18 361	18 324
Report/Déport non couru		
À recevoir	133	145
À payer	43	86

2.4.2 Instruments financiers à terme

2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture		Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt ⁽¹⁾	Engagements reçus - Vente/Prêt ⁽¹⁾	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de								
Marchés de gré à gré	2 386	2 278	38 321	38 366	7 121	7 001	31 815	31 815
Instruments de taux d'intérêt	2 386	2 278	38 321	38 321	7 121	7 001	31 815	31 815
<i>Valeur de marché</i>		7	1 226	263	10	6	1 490	202
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de				45				
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de								

(1) La Caisse des Dépôts ne détient pas d'opérations classées en portefeuille de gestion spécialisée (catégorie D). Aucun transfert n'a été réalisé.

2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2024					31/12/2023				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	16 543	7 413	7 103	9 648	40 707	8 921	14 494	6 571	8 950	38 936
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	16 453	7 395	7 103	9 648	40 599	8 886	14 410	6 571	8 949	38 816
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change				45	45					
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

2.4.2.3 Ventilation par devise

	31/12/2024				31/12/2023			
	EUR	USD	Autres	Total	EUR	USD	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	36 833	811	3 063	40 707	35 852	634	2 450	38 936
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	36 725	811	3 063	40 599	35 732	634	2 450	38 816
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change								
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change	45			45				
Opérations conditionnelles								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Achat/Emp Op condi Autres instruments								
Vente/Pret Op condi Autres instruments								

2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

	31/12/2024	31/12/2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
France	2 325	2 139
Europe ⁽¹⁾	27 477	25 286
Autres ⁽²⁾	10 797	11 391
Total	40 599	38 816

(1) Dont Allemagne pour 26 904 M€ (24 682 M€ au 31 décembre 2023).

(2) Dont Royaume-Uni pour 10 798 M€ (11 328 M€ au 31 décembre 2023).

2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)								
Engagements donnés sains	40 548	6	1	40 555	42 080	6	5	42 091
Engagements donnés douteux	1			1	2			2
Total des engagements donnés	40 549	6	1	40 556	42 082	6	5	42 093

2.5 Notes relatives au compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur banques centrales	2	23
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	253	189
Produits sur report/Déport	243	305
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	827	986
Autres intérêts et produits assimilés	21	16
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 346	1 519
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(299)	(463)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(61)	(56)
Charges sur report/Déport	(82)	(159)
Autres intérêts et charges assimilées	(24)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(466)	(699)

2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	5	4
Intérêts sur titres recus en pension livrée		
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	109	87
Autres intérêts et produits assimilés	7	3
Produit sur report/Déport	22	5
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	122	67
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	265	166
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(670)	(680)
Intérêts sur consignations	(55)	(49)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(44)	(21)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(3)	(16)
Autres intérêts et charges assimilées	(16)	(13)
Charges sur report/Déport		(10)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(788)	(789)

2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	72	62
Obligations	275	229
Autres titres à revenu fixe	604	803
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	951	1 094
Effets publics	523	493
Obligations	171	119
Autres titres à revenu fixe	29	64
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	723	676
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 674	1 770
Euro commercial papers	(656)	(599)
Certificats de dépôts	(73)	(61)
Bons à moyen terme négociables	(18)	(17)
Euro medium term notes	(459)	(316)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(1 206)	(993)

2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Micro-couverture	1 110	1 261
Swaps de taux	70	85
Swaps financiers	27	77
Swaps de change	1 013	1 099
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	1 110	1 261
Micro-couverture	(1 512)	(1 587)
Swaps de taux	(391)	(357)
Swaps financiers	(115)	(131)
Swaps de change	(1 006)	(1 099)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(1 512)	(1 587)

2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actions	17	16
OPCV	33	35
Revenus des titres de placement	50	51
Actions	853	789
OPCV	15	26
Autres titres à revenu variable	2	3
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	870	818
Revenus des titres de participation	1 150	1 208
Revenus des titres à revenu variable	2 070	2 077

2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	1		1	
Opérations avec la clientèle	3	(1)	3	(1)
Opérations sur titres	3	(11)	2	(11)
Prestations de services et divers	24	(23)	14	(22)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
Commissions	31	(36)	20	(35)
Produits et charges de commissions	(5)		(15)	

2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	1	3
Résultats sur opérations sur instruments financiers	19	44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	47

2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de cession des titres de placement	107	45
- effets publics et valeurs assimilées		(2)
- obligations	2	3
- autres titres à revenu fixe		20
- actions	96	36
- OPC et autres titres à revenu variable	9	(12)
Autres produits et charges sur titres de placement		(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽¹⁾	23	327
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	130	371
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	666	590
- actions	586	521
- OPC et autres titres à revenu variable	80	69
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	(4)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	25	430
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	687	1 016
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	817	1 387

(1) Au 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022. L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute. Si ces titres n'avaient pas été transférés, le montant de la moins-value latente serait de 314 M€ au 31 décembre 2024.

2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	105	(29)		(58)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	83	(214)	58	(508)
Revenus et charges sur immeubles de placement	168	(81)	229	(31)
Produits et charges sur immobilisations de placement	356	(324)	287	(597)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	24		22	
Rémunérations versées aux préposés		(32)		(37)
Autres produits et charges divers d'exploitation	40	(360)	58	(317)
Dotations/Reprises aux provisions pour autres produits & charges diverses d'exploitation bancaire				
Autres produits et charges d'exploitation	64	(392)	80	(354)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	420	(716)	367	(951)
Total net		(296)		(584)

2.5.10 Charges générales d'exploitation

2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	(486)	(463)
Autres charges sociales	(291)	(275)
Intéressement	(50)	(44)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(78)	(74)
Autres produits et charges ⁽¹⁾	32	6
Frais de personnel	(873)	(850)
Impôts et taxes	(30)	(29)
Loyers, charges locatives	(39)	(34)
Primes d'assurances	(2)	(1)
Etudes et recherches	(195)	(172)
Services extérieurs - divers	(98)	(97)
Autres charges	(27)	(30)
Autres frais administratifs	(391)	(363)
Refacturation ⁽¹⁾	629	637
Refacturation	629	637
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(634)	(575)

(1) Dont 35 M€ de masse salariale immobilisées reclassée dans le poste autres produits et charges en contrepartie du poste refacturation (33 M€ en 2023)

2.5.10.2 Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2024	31/12/2023
Effectif moyen cadres Droit public	1 706	1 643
Effectif moyen cadres Droit privé	2 595	2 508
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	18	24
Effectif moyen : cadres	4 319	4 175
Effectif moyen non cadres Droit public	2 235	2 369
Effectif moyen non cadres Droit privé	325	288
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	39	44
Effectif moyen : non cadres	2 599	2 701
Total effectif moyen	6 918	6 876
Effectif de clôture cadres Droit public	1 692	1 698
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 600	2 584
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	17	23
Effectif de clôture : cadres	4 309	4 305
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 157	2 387
Effectif de clôture non cadres Droit privé	345	324
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	38	39
Effectif de clôture : non cadres	2 540	2 750
Total effectif de clôture	6 849	7 055

2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)		
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(204)	(177)
Concessions et logiciels	(204)	(177)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(48)	(25)
Immeubles et agencements	(44)	(22)
Mobiliers, matériels et outillages	(4)	(3)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(252)	(202)
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles		
Autres immobilisation incorporelles		
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(252)	(202)

2.5.12 Coût du risque

	31/12/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)		
Dépréciation des créances	(80)	(12)
Risques de contrepartie	(2)	(2)
Risques sur engagements de signature		
Autres risques	(25)	(6)
Dotations pour dépréciations et provisions	(107)	(20)
Dépréciation des créances	13	26
Risques de contrepartie		
Risques sur engagements de signature		
Autres risques	6	5
Reprises de dépréciations et provisions	19	31
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(29)
Pertes et récupérations		(29)
Coût du risque	(88)	(18)

2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31/12/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)		
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	54	62
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	54	62
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	113	219
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(334)	(279)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(221)	(60)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(167)	2

2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(228)	(586)
Charge d'impôt	(228)	(586)

2.6 Notes spécifiques

2.6.1 Plan France 2030

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
France Brevets	96	96	96	96
Développement technologie	372	466	372	466
Économie sociale et solidaire	19	22	19	22
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	12	21	12	21
Fonds national d'amorçage	41	58	41	58
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotecnologies	103	132	103	132
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	301	338	301	338
Ville de demain	239	271	239	271
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	1	1	1	1
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	6	7	6	7
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	1	1	1	1
French Tech Accélération	162	166	162	166
French Tech Attractivité	0	0	0	0
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	23	28	23	28
Fonds Accélération Biotech Santé	310	310	310	310
Fonds de fonds de retournement	115	120	115	120
Innovation numérique pour l'excellence éducative	33	35	33	35
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	29	32	29	32
Fonds de fonds quartiers prioritaires	43	44	43	44
Territoires d'innovation de grande ambition	302	276	302	276
Territoires d'innovation pédagogique	78	103	78	103
Adaptation et qualification main d'œuvre	84	109	84	109
Sociétés universitaires et de recherche	77	78	77	78
Accélération du développement des Ecosystèmes d'innovation performants	166	179	166	179
Grands défis	300	300	300	300
Enveloppes dédiées aux fonds du PIA4	1 527	1 055	1 527	1 055
PIA3 Plan Innovation Outre-Mer	7	13	7	13
Comptes de régularisation	4 459	4 273	4 459	4 273

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt ou depuis 2022, sous le nom de « Plan France 2030 ».

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) pour une enveloppe d'un montant global de 8 796 M€ depuis 2010 ;
- dans le cadre du PIA 2 pour une enveloppe d'un montant global de 1 554 M€ depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 pour une enveloppe d'un montant global de 1 898 M€ depuis 2017 ;
- dans le cadre du PIA 4 pour une enveloppe d'un montant global de 2 167 M€ depuis 2021.

Toutes ces enveloppes peuvent être constituées de plusieurs « fonds » dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2024			31/12/2023
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Total de l'exposition	27 608	(118)	27 490	25 072
Afrique du Sud	24		24	24
Allemagne	146		146	147
Autriche	111		111	112
BEI (Supranational)	602		602	288
BAD (Supranational)	53	(9)	44	40
BIRD (Supranational)	127		127	125
Belgique	1 351		1 351	1 262
Bulgarie	55	(2)	53	49
CAF (Corporation Andine de Développement)	123	(1)	122	97
Chili	292	(8)	284	240
Colombie	142	(3)	139	140
Croatie	109	(2)	107	100
Finlande	25		25	25
France	20 465		20 465	19 723
Grèce	5	(5)		
Indonésie	182	(7)	175	155
Israël	140	(9)	131	922
Japon	1 812		1 812	
Luxembourg	775		775	774
Mexique	258	(24)	234	215
Pologne	245	(2)	243	157
Pérou	215	(14)	201	186
Roumanie	265	(29)	236	233
République de Corée (Corée du Sud)	8		8	8
Slovénie	78	(3)	75	50



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie

Caisse des dépôts et consignations

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels de la Section

générale

Exercice clos le 31 décembre 2024

Caisse des dépôts et consignations

56 rue de Lille
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale

Exercice clos le 31 décembre 2024

À la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Forvis Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2024 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.
- KPMG S.A. : les principales missions réalisées sur l'exercice 2024 ont porté sur des attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, services fiscaux autorisés en application des règles applicables aux pays concernés, examens limités.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2024 pour un montant net de 35 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé par le contexte géopolitique, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au contexte macroéconomique actuel (inflation, taux d'intérêts, etc.).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation déterminée par la direction, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, les cours de bourse utilisés pour déterminer les cours moyens retenus ; ❖ Apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la situation économique actuelle avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ; ❖ Apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille (Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2024 sont constitués de 17,7 milliards d'euros, dont 14,4 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus) et les impacts du contexte géopolitique, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au contexte macroéconomique actuel (inflation, taux d'intérêts, etc.). S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille déterminée par la direction, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, les cours de bourse utilisés pour déterminer les cours moyens retenus ; ❖ Obtenir, sur la base d'un échantillon, les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernés, établies à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille, prenant en compte, le cas échéant, les impacts du contexte économique ; ❖ Apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues à la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière adressés à la Commission de Surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet Forvis Mazars et du 31 décembre 2021 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 21ème année de sa mission sans interruption, dont 18 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet KPMG S.A. dans la 3ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général par intérim.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 18 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

DocuSigned by:

7EBF07ADD9F245F...

Virginie Chauvin

Signé par :

13134B0E5F0546B...

Gonzague Senlis

KPMG S.A.

DocuSigned by:

5CB81027E540455...

Marie-Christine Jolys

Signé par :

B5D654604C9C4CA...

Eric Amato